

# Le Champétrusien



# Sommaire

Le Champétrusien Le Mont Sainte Hélène .....	page 1
Sommaire et coordonnées de la Mairie .....	page 2
Le mot du Maire .....	page 3
Retour sur 2025 .....	pages 4 à 5
Projets réalisés, en cours et à venir .....	page 6 à 8
École Octave PELLERIN .....	page 9
Bilan environnemental .....	pages 10
Une journée de découvertes et de visites historiques de notre beau village champétrusien .....	pages 11 à 12
Élection Municipale .....	page 13
Rappel de quelques règles et obligations .....	page 14
Infos pratiques .....	page 15
Soyez vigilants .....	page 16

MAIRIE DE SAINT PIERRE ES CHAMPS

2 place de la mairie - 60850 Saint-Pierre-ès-Champs

Tel : 03.44.82.52.07

Mail : [secretariat@mairie-saint-pierre-es-champs.com](mailto:secretariat@mairie-saint-pierre-es-champs.com)

Site : [mairie-saint-pierre-es-champs.com](http://mairie-saint-pierre-es-champs.com)

PERMANENCE DU SECRETARIAT Lundi 16h-18h / Jeudi 16h-18h et sur  
RDV EN CAS D'URGENCE VEUILLEZ CONTACTEZ :

Mme BORGEO : 06.24.31.68.70 - M. VUILLERMOZ : 06.12.53.93.88

M. VERVAEKE : 06.15.04.38.48 - M. KACEL : 06.28.18.27.32

L'application « Intramuros » téléchargeable gratuitement vous permet de bénéficier de toutes les informations pratiques et sur les évènements relatifs à votre commune.

De même, nous vous recommandons de vous inscrire sur le site Alerte citoyen pour être informé immédiatement de tout événement ponctuel (se renseigner en Mairie).

## Le mot du maire,



Mesdames, Messieurs,  
Chers Champétrusiens,

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter ainsi qu'aux personnes qui vous sont chères une excellente année 2026. Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants qui ont choisi Saint-Pierre-ès-Champs pour lieu de vie et je les invite à venir se présenter à la mairie.

Je tiens à remercier chaleureusement pour leur travail, leur implication, et leur disponibilité :

- Les Adjoints, les membres du Conseil Municipal, leurs conjoints et les bénévoles qui animent la vie communale.
- Les Enseignants et les membres du SIVOS.
- L'ensemble des Agents Communaux, pour la qualité de leur service précieux à notre collectivité au service de nos concitoyens. L'engagement de chacune et de chacun contribue au bien vivre ensemble dans notre village.

Je souhaite avoir une pensée émue et amicale pour notre doyenne, **Madame DELABOUGLISE** qui sera **notre centenaire** le 6 décembre 2025.

Bienvenue aux 6 nouveaux nés et félicitations aux couples qui se sont unis par le mariage dans notre mairie. Je forme également des vœux d'espoir, de bonne santé et de prompt rétablissement pour celles et ceux qui sont touchés par la maladie. Je pense aussi à tous nos êtres chers qui nous ont quittés en 2025, et m'associe avec tout le Conseil Municipal à la peine de toutes ces familles.

Comme beaucoup de mes collègues, j'ai été choquée d'entendre que la dette de l'état est due aux dépenses des collectivités territoriales, alors même que les collectivités votent tous les ans, par obligation, un budget en équilibre. Nous, nous tenons

rigoureusement à une politique budgétaire saine. **Ainsi, depuis de nombreuses années, nous n'avons pas augmenté les impôts locaux.** L'état ayant augmenté ses valeurs locatives, le contribuable a vu sa taxe foncière augmentée, mais ce n'est en rien une décision municipale. Avec des dépenses de fonctionnement contenues, des investissements raisonnables, nous maintenons le cap fixé tout en faisant travailler des entreprises locales. Pour maîtriser les dépenses liées à l'énergie, nous avons fait le choix de remplacer les lampes ancienne génération par des lampes LED, l'éclairage public est totalement en LED ainsi que la mairie et les classes.

La lecture du bulletin vous rappellera les événements forts qui ont marqué notre commune tout au long de l'année écoulée. En attendant de vous présenter mes bons vœux pour l'année qui s'annonce, le samedi 3 janvier 2026 à 11h00, je me permets de vous souhaiter de passer de très belles fêtes de fin d'année, j'ai une pensée pour les personnes qui seront éloignées des leurs pour diverses raisons et je leur adresse un message de courage.

*Joyeuses fêtes à tous !*

Le Conseil Municipal et moi-même auront un réel plaisir à vous retrouver lors de la cérémonie des vœux du **Samedi 3 janvier 2026 à 11H à la mairie.**

*Bien respectueusement*

Martine BORGEO

# RETOUR SUR 2025

Les évènements 2025 à Saint Pierre ès Champs

*Le marché de Noël*



La cérémonie des vœux 2025, 11 janvier 2025



1<sup>er</sup> avril : arrivée du couple de cigognes blanches aux Tourbières



1<sup>er</sup> mars repas des aînés au restaurant l'Epoque



*Pâques,*

1<sup>er</sup> avril chasse aux œufs.



3 mai, procession sur la colline Sainte Hélène aujourd'hui et autrefois



8 mai, commémoration  
au monument aux Morts



28 juin, kermesse et départ  
de notre directrice madame  
Cadieu

5 mariages célébrés en 2025



1<sup>er</sup> septembre, 52 élèves à l'école Octave PELLERIN



PHGPB présente



## Histoire et patrimoine

à Saint-Pierre-ès-Champs

11 OCTOBRE 2025

### CONFÉRENCES - VISITES

#### PROGRAMME

Accueil à partir de 9h

• Salle des fêtes

**9h30 - 11h** : Conférences sur l'histoire de Saint-Pierre-ès-Champs  
Brigitte Loir-Châtel et Anthony Petit (PHGPB)

**11h** : Visite de l'église paroissiale

**12h** : Repas sur **réserve**

• Site des Tourbières

**14h30 - 17h** : Découverte du site des Tourbières  
Christian Pillon (PHGPB) et Coralie Morel (Conservatoire des Espaces naturels des Hauts-de-France)

Renseignements et réservation :  
phgpaysdebray@gmail.com  
Tel. : 06.79.10.67.88 ou 06.70.30.34.05



# TRAVAUX 2025



Notre commune subit  
malheureusement  
des incivilités

## Rue de Montel



Rue de Montel, sécurisation du mur du 1 rue de Montel. Pose d'une bordure par BOYER TP : coût pour la commune sur ses fonds propres

Coût : 9 600 €

## Remplacement de luminaires en Led



## Travaux de peinture en extérieur



Travaux réalisés par  
Entreprise Rouet

Coût : 2 000 €

Remplacement des luminaires aux Boulards,  
Impasse des Margottes et Caillouets en LED

Coût des travaux : 23 962,89 €

Prise en charge SE60 : 19 919.15 €

Commune sur ses Fonds propres : 4 043.74 €



## Sente piétonne

Sente piétonne et mise en sécurité de la D104

Coût des travaux : **218 324,60 €**

Subvention du conseil départemental : **98 202,41 €**

Subvention de l'Etat : **64 000 €**

Fonds propres de la commune : **52 122,19 €**



# TRAVAUX EN COURS DE RÉALISATION



Travaux d'enfouissement  
des réseaux rue de l'Ironpha

**Video protection** : réalisation de l'étude pour l'implantation de caméras de vidéo protection sur l'ensemble de la commune

**Aménagement le long de la sente piétonne** : installation d'agrès et d'une aire de jeux.

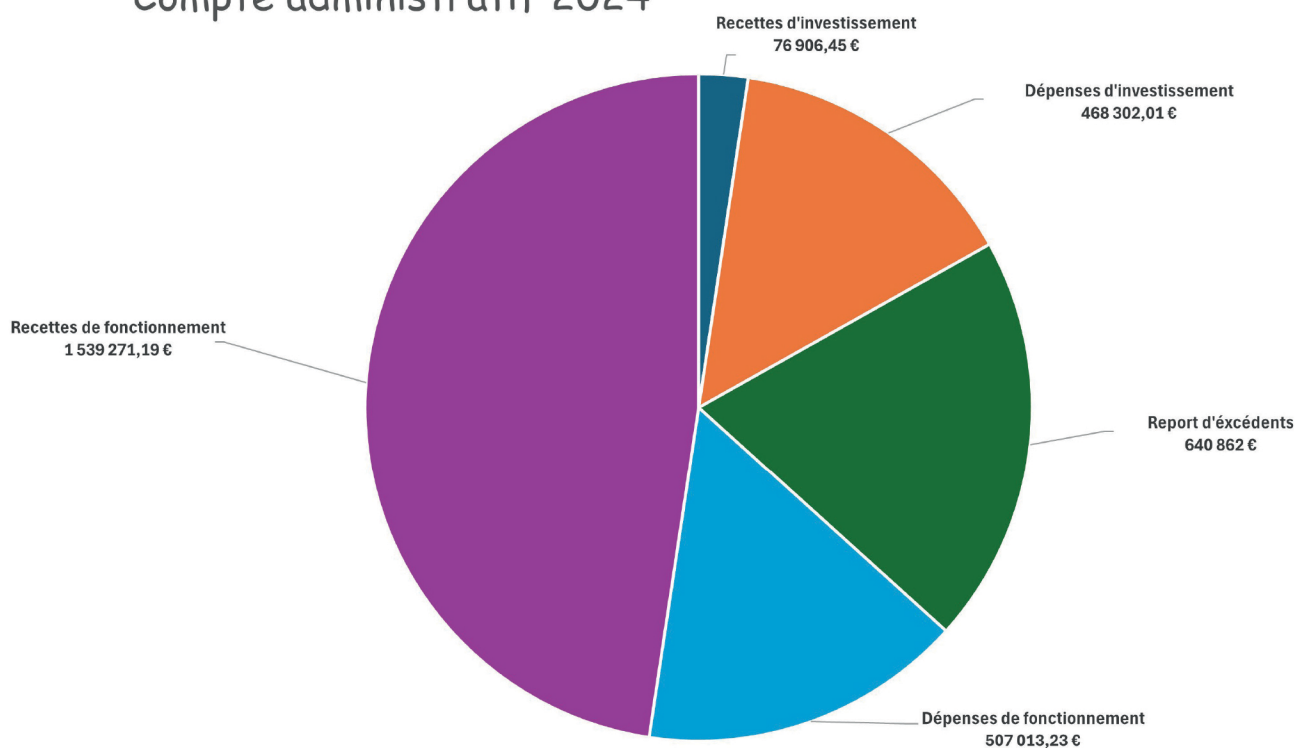
**Rénovation thermique** de la petite halle aux Tourbières

## BUDGET PRIMITIF 2025 S'ÉQUILIBRE :

- En fonctionnement : Dépenses et recettes à **1 277 388,66 €**
- En investissement : Dépenses et recettes à **1 142 173,56 €**



### Compte administratif 2024



# ÉCOLE OCTAVE PELLERIN : UNE MUNICIPALITÉ ATTENTIVE AUX ENFANTS ET À LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE



Le 28 juin 2025 lors de la kermesse qui s'est tenue dans la cour d'école, la municipalité par la voix de Martine BORGEO a tenu à remercier la directrice d'école Mme CADIEU Aurélie qui part pour de nouvelles fonctions. En effet, c'était l'occasion de mettre en lumière l'implication de la communauté enseignante au service des enfants, épaulée par le SIVOS des Deux Vallées. Martine BORGEO a rappelé l'engagement, l'implication et les qualités humaines et pédagogiques dans la transmission des savoirs, de la part des deux enseignantes, Mme CADIEU et Mme SCHAEFFER.

Puis Mme le Maire a souhaité la bienvenue à Mme BERTONCELLI, prochaine directrice d'école.

Concernant cette rentrée scolaire 2025 – 2026, l'école Octave Pellerin accueille 52 élèves répartis

en deux classes avec deux niveaux différents. Ainsi la commune de Saint Pierre ès Champs a doté chaque classe d'un tableau numérique pour un montant de 7 925 €.

En lien avec le SIVOS, la municipalité met tous les moyens nécessaires pour le bien être des enfants pour l'acquisition de connaissances, et veille à leur sécurité !

C'est pourquoi la municipalité restera vigilante quant aux conditions du ramassage scolaire, faisant en sorte que les enfants empruntent les bus en total sécurité, quoi qu'on en dise !

Vallangoujard, 12 septembre 2025

BILAN ENVIRONNEMENTAL DU TRI A LA SOURCE DES BIODECHETS

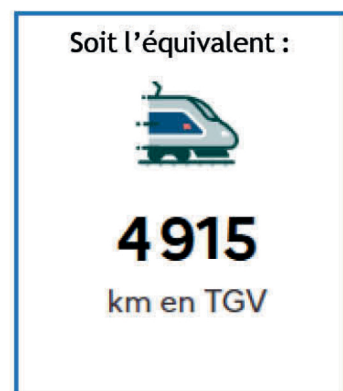
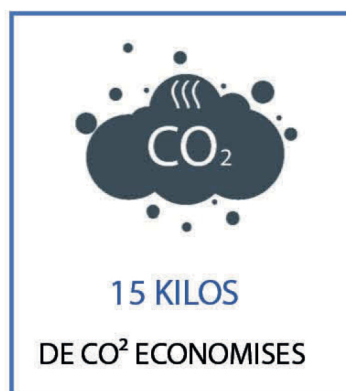
Ecole Élémentaire  
SAINT PIERRE ES CHAMPS

PERIODE DE COLLECTES :

Du 30 Avril au 10 Septembre 2025



NFU4 4 051



[www.valorbiocompost.fr](http://www.valorbiocompost.fr)

10 rue Verte 95810 Vallangoujard + 33 6 88 23 63 45 ebrulfert@valorbiocompost.fr  
SAS au capital de 50 000€ SIRET 877 966 044 00019 RCS Pontoise Code NAF 3821Z n° TVA Intracommunautaire : FR11877966044





## UNE JOURNÉE DE DÉCOUVERTES ET DE VISITES HISTORIQUES DE NOTRE BEAU VILLAGE CHAMPÉTRUSIEN

Le samedi 11 octobre, l'association PHGPB en collaboration avec la municipalité, a organisé une journée dédiée à l'histoire de notre beau village. A cette occasion, la salle des fêtes était bondée, plus de 60 personnes ont assisté aux conférences de Mme Brigitte LOIR CHATEL et de M. Anthony PETIT, qui ont présenté successivement l'histoire de Saint-Pierre-es-Champs, redéfinissant les contours de la frontière Bray-Picard et Bray-Normand au moyen âge. Les conférenciers ont rappelé que le village de Saint-Pierre-es-

Champs du VI<sup>e</sup> siècle jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle, était le centre de la seigneurie de Vardes, qui regroupait Neuf-marché, Saint-Pierre-es-Champs et Flay (devenu Saint-Germer-de-Fly).

Puis, la visite de l'église a permis de mettre en lumière certains détails d'architecture remarquables, et de contextualiser l'église au travers de différentes époques.

Ensuite un repas convivial a permis de conti-

nuer les échanges, d'autant plus que dans la salle, étaient exposées des photos de collections remarquables, mises à disposition par M. Serge ROUET de Neuf Marché et par M. Georges ALLARD de Saint-Pierre-es-Champs.

Enfin, lors de la visite des tourbières, Mme Coralie MOREL du Conservatoire des Espaces Naturels et M. Christian PILLON de l'association, ont présenté et illustré l'histoire de la tourbe, son exploitation, sa destination, et l'histoire sociale et humaine de l'époque.

L'histoire de Saint-Pierre-es-Champs étant très dense, si bien que de nombreux sujets restent à appréhender tels que l'histoire de ses seigneurs, les activités de métallurgie et de dentelles, la vie du village durant la révolution, ou ses transformations/évolutions de l'époque contemporaine, avec bien sûr un focus sur la colline Sainte-Hélène qui porte de toute évidence une charge sacrée depuis des siècles, en particulier depuis l'organisation d'un pèlerinage de dévotion à la Vraie Croix.

Ce sera l'objet d'une prochaine rencontre et journée d'organisation autour de l'histoire et de la mémoire de Saint-Pierre-es-Champs !

Merci à l'association PHGPB, ses bénévoles et son Président Anthony Petit, ainsi que les élus pour l'organisation de cette belle journée de partage et de transmission !



# ÉLECTION MUNICIPALE

## Mars 2026 : Élection Municipale : Attention changement du mode de vote et pas de panachage possible !

La loi n°2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité a apporté un lot de nouveautés applicable aux communes de 1 000 habitants comme Saint-Pierre-es-Champs : Globalement la loi définit une nouvelle méthode de vote avec la généralisation du scrutin de liste paritaire (liste bloquée), comme c'est le cas pour les grandes municipalités.

### Qu'est-ce qu'un scrutin de liste ?

En mars 2026, les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants seront élus au scrutin de liste à deux tours. Les électeurs voteront donc pour des listes **sans possibilité de panachage car les listes sont bloquées**.

Par conséquent, il convient d'attirer votre attention sur cette pratique !

**Il sera donc interdit de rayer des candidats ou**

**de modifier l'ordre de la liste. Le bulletin sera considéré comme nul s'il comporte une modification manuscrite de quelque ordre que ce soit.**

EN MARS 2026



**Scrutin de liste paritaire proportionnel, sans possibilité de panachage :** présentation des candidatures sous forme de liste bloquée

Source : loi n°2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité a apporté un lot de nouveautés applicable aux communes de de 1 000 habitants

## INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Pour vous inscrire sur les listes électorales, vous pouvez faire vos démarches en ligne ou vous rendre en mairie avec votre pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Les jeunes atteignant l'âge de la majorité sont en principe **inscrits d'office**. Toutefois, ils sont encouragés à aller vérifier leur inscription en mairie, les fichiers peuvent être incomplets. Si un jeune

**étudiant** par exemple, souhaite être inscrit dans **une autre commune** que celle indiquée par l'INSEE (en principe le domicile des parents), il doit accomplir les formalités d'**inscription volontaire**.

Rappel des permanences à la mairie :

Lundi de 17h00 à 18h00

Jeudi de 16h00 à 18h00

# RAPPEL DE QUELQUES REGLES ET OBLIGATIONS

## NUISANCES SONORES

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h 30.

Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h.

Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

## ANIMAUX

Les propriétaires d'animaux (en particulier de chiens et de chats) sont tenus de prendre toutes mesures afin d'éviter une gêne du voisinage (Arrêté municipal du 08/10/2013). Ainsi les chiens doivent être tenus en laisse sur la voie publique, leur divagation pouvant être la cause d'accidents. D'autre part il est rappelé que les chiens de première et deuxième catégorie doivent être déclarés en mairie (articles L211-11 à L211-18 du nouveau code rural).

## LES FEUX

Les feux de toute nature sont interdits sur le territoire de la commune du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre.

La combustion des matériaux produisant des fumées toxiques (matières plastiques, PVC, etc...) est strictement interdite durant toute l'année. Des points propres sont mis à la disposition des administrés par la communauté de communes, pour l'élimination de ces déchets.

Ramassage des ordures ménagères

Chaque jeudi matin (sortir les poubelles la veille au soir).

Interdiction : déchets verts, verres et déchets recyclables.

Il est rappelé qu'il est interdit de déposer les déchets au pied des containers sous peine d'amende.

Conformément à la délibération du 14 décembre 2002, la commune n'effectue plus le ramassage des ferrailles et des encombrants. Ces déchets doivent être impérativement apportés aux points propres.

## LES CHARDONS

La destruction des chardons est obligatoire sur l'ensemble des terrains clos et non clos de la commune.

## ÉLAGAGE DES ARBRES ET DES HAIES

Les arbres et les haies qui avancent sur l'emprise des chemins vicinaux et ruraux doivent être taillés à l'aplomb des limites de ces voies. Rappel la taille des arbres isolés sera effectuée sur une hauteur de 5 mètres au moins, à partir de la chaussée et de façon à dégager les réseaux téléphoniques et électriques. La hauteur des haies ne doit en aucun cas dépasser 2 mètres et empiéter sur le domaine public.

L'élagage et la taille des haies sont à la charge des propriétaires.

Dans le cas contraire, après avertissement, la commune, conformément à la délibération du 12 septembre 2014 se verra dans l'obligation de faire effectuer, à la charge du propriétaire, les travaux d'élagage et de ramassage par une entreprise privée.

Tous les garçons et les filles de nationalité française doivent se faire recenser entre la date de leurs 16 ans et la fin du 3<sup>ème</sup> mois suivant, à la mairie de leur domicile. L'attestation doit être conservée précieusement ; elle est nécessaire à l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique comme le permis de conduire par exemple.

## QUELQUES CONSEILS ET RECOMMANDATIONS

### NEIGE ET VERGLAS

En cas de neige et de verglas il est rappelé que la route de la colline Saint Hélène est dégagée en premier, puis ensuite la route de Puiseux (de Montel aux Binaux). Il est vivement conseillé d'utiliser en priorité ces itinéraires, les autres routes n'étant dégagées qu'ultérieurement.

### DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Il est conseillé aux administrés de vérifier régulièrement la validité de leur carte d'identité et de leur passeport et de faire l'éventuelle demande de renouvellement de ces documents suffisamment à l'avance.

### NOUVEAUX ARRIVANTS

Bienvenue à tous les nouveaux arrivants : les membres de l'équipe municipale seront heureux de faire votre connaissance, aussi n'hésitez pas à vous faire connaître dès votre arrivée à Saint-Pierre-ès-Champs.

# LE COIN DES INFOS PRATIQUES

## MAISON D'ECONOMIE SOLIDAIRE

Services de proximité :  
Pays de Bray Services / Pays de Bray emploi  
4 rue de la prairie ZA du Grand Pré  
60650 La Chapelle aux Pots  
Site internet : [www.eco-solidaire.fr](http://www.eco-solidaire.fr)  
Mail : [maison@eco-solidaire.fr](mailto:maison@eco-solidaire.fr)

Formations : Ateliers et chantiers d'insertion  
Pôle environnement : Les sens du Bray – la recyclerie  
Tel : 03 44 80 25 25

Services à la personne : aide à domicile  
(ménage, bricolage, jardinage, garde enfants + 3 ans)  
Tel : 03 44 80 25 20

## CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL « FRANÇOIS MAILLARD »

MAISON FRANCE SERVICES  
4 rue des écoles  
60850 Le Coudray Saint Germer  
Tel : 03.44.81.83.00  
Site internet : [www.centresocialmaillard.com](http://www.centresocialmaillard.com)  
Facebook : CentreSocialduCoudrayStGermer

## DISPOSITIF MONALISA

Contre l'isolement des personnes âgées  
Tel : 03.44.06.66.21.  
Mail : [monalisa@oise.fr](mailto:monalisa@oise.fr)

## DECHETTERIES

Tel vert : 0 800 60 20 02  
Site : [smdoise.fr](http://smdoise.fr)  
- La Chapelle aux Pots : Impasse de la prairie  
- Saint-Germer de Fly : CD 129 vers le Coudray  
- Sérifontaine : Rue du 8 mai 1945  
Lundi de 14h00 à 18h00  
Mardi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

## RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Tel : 03 44 79 08 48  
Mail : [ffraisse@cc-paysdebray.fr](mailto:ffraisse@cc-paysdebray.fr)

## MULTI ACCUEIL

Enfants de 2 mois ½ à 4 ans  
Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30  
3 chemin des sables 60650 St-Aubin en Bray  
Tel : 03 44 79 08 48  
Mail : [petite-enfance@cc-paysdebray.fr](mailto:petite-enfance@cc-paysdebray.fr)

## ASSISTANTE SOCIALE

10 avenue Victor Hugo 60000 Beauvais  
Tel : 03 44 10 75 30  
[Mds.boislisle@oise.fr](mailto:Mds.boislisle@oise.fr)  
**Permanence sur rendez-vous à Sérifontaine  
les lundis et jeudis**

## NUMÉROS UTILES

**Pompiers : 18 ou 112**  
**SAMU : 15**  
**Police : 17**  
**Gendarmerie du Coudray St Germer : 03.44.81.36.17**  
La brigade est ouverte :  
Le Lundi de 8h00 à 12h00  
Le Mercredi de 14h00 à 19h00  
Le Vendredi de 14h00 à 19h00  
Le Samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

En dehors de ces horaires, merci de vous rendre à la gendarmerie de Auneuil, 168 avenue du Maréchal Foch 60390 AUNEUIL.  
Tel : 03.44.47.59.17

## Les restos du COEUR du Coudray St-Germer sont ouverts pour la période d'hiver :

Les Mercredis de 10h30 à 12h00 et 13h30 à 16h00  
au 1 rue des Ecoles jusqu'au 15 Mars.

Les inscriptions sont réalisées aux mêmes heures.

L'aide alimentaire est soumise à la justification des ressources et des charges.

Téléphone : 09 83 64 55 04 adresse mail : [ad60.le-coudray@restosducoeur.org](mailto:ad60.le-coudray@restosducoeur.org)





# SOYEZ VIGILANT...



## Votre Mairie et la Communauté de Communes du Pays de Bray vous informent



Les 3 règles d'or délivrées par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) : <https://www.anah.gouv.fr>

1. Le service public ne démarche jamais.

2. Toujours demander les subventions avant de signer les devis.

3. Ne jamais communiquer ses identifiants personnels, numéro fiscal...

Plus d'informations pour se prémunir des fraudes et arnaques : <https://france-renov.gouv.fr/fraudes>



### ATTENTION AU DÉMARCHAGE ABUSIF

## 5 ASTUCES pour repérer une éventuelle escroquerie



### LES BONS RÉFLEXES

**ÉCARTER** tout démarchage téléphonique

**CONTRÔLER** la qualification de l'entreprise

**COMPARER** les prestations et les prix  
→ 2 devis minimum

**PRENDRE UN TEMPS DE RÉFLEXION** avant de s'engager

**SE RENSEIGNER** sur l'entreprise

Les fiches Quali'EnR

## Le solaire dans le nord, ça fonctionne ? Oui mais pas à n'importe quel prix !



Face à la recrudescence de démarchages intempestifs, voici des chiffres et ordres de grandeur concernant l'énergie solaire photovoltaïque chez les particuliers.

### Puissance, énergie et productivité

En Haut de France, 3 kWc en autoconsommation peuvent permettre de réduire sa facture de 20 à 30 % en moyenne

### Combien ça coûte ?

Ordres de grandeur à +/-10% pour la fourniture, l'installation et les démarches administratives :

3kWc : 7500€ TTC

6 kWc : 12000€ TTC

Pour vous accompagner, le Guichet Unique de l'Habitat du Pays de Bray au 0 801 908 600 (numéro vert et gratuit) ou par mail [guh@cc-paysdebray.fr](mailto:guh@cc-paysdebray.fr)